

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2011

### COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur Maire.

M. FABIOUS, Mmes DUBOIS, BOULARD, DION, M. BERENGER,  
Mme MAILLET, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

MM. ROULY, BOUTEILLER, Melle ZAHAF, Melle THEBAULT,  
MM. BLANGUERNON, KERMARREC, Mme VATEY, MM. CHIREN,  
GADAL, Mme VENARD, M. PREPOLESKI, Mme DUNET,  
M. NODJIRIM, Melles QUINIO, DELAHAYE, Mme GUILLEMIN,  
M. EZABORI, Melles BELAOUNI, CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés : MM. MARQUES, ASQUIN, Adjoints au Maire.

MM.TAILLEUX, Mme PLATE, MM. DOURDOIGNE, MARTINE,  
Mme GUILLOT, Conseillers Municipaux.

Préalablement à l'ouverture de la séance M. le Maire indique que le projet de délibération n°29 intitulé « Autorisation de déplacement du maire en Israël », devenu sans objet, est retiré de l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Melle Sandra CRISTIEN est désignée.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

### DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

### COMMUNICATIONS

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

Dont acte.

6 décisions concernant la gestion normale et courante de la commune ont été prises au cours de la période du 7 juin au 16 septembre 2011.

Elles ont des incidences financières limitées.

Par ailleurs 86 marchés ont été signés selon la même procédure entre le 25 mai et le 17 août 2011.

Elections primaires du Parti Socialiste des 9 et 16 octobre 2011. Mise à disposition de moyens.

Dont acte.

Les moyens mis à disposition par la Ville pour l'organisation de cette consultation seront les suivants :

- Transmission des listes électorales.
- Mise à disposition gratuite de 6 locaux.
- Prêt de 6 urnes et de 12 (éventuellement 18) isolements.
- Remise de petit matériel nécessaire pour l'élection.

La Ville facturera les frais de personnel au Parti Socialiste.

## DELIBERATIONS

### Taxe sur la consommation finale d'électricité. Fixation du coefficient multiplicateur unique.

Adopté à l'unanimité.

Compte tenu de l'ancienneté de la délibération ayant instauré cette taxe, il est décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ce coefficient multiplicateur, qui était de 6,8 soit porté à 8,12.

### Convention de groupement de commandes pour l'achat de photocopieurs entre les Villes de PETIT et GRAND QUEVILLY.

Adopté à l'unanimité.

Il est apparu opportun sur le plan économique de coordonner ces commandes portant sur le renouvellement d'un parc d'environ 60 photocopieurs (30 par collectivité).

La Ville de GRAND QUEVILLY sera le coordonnateur de ce groupement, et la commission d'appel d'offres sera celle de GRAND QUEVILLY.

### Approbation du transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération de Rouen, Elbeuf, Austreberthe pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit d'entériner une décision de la CREA du 27 juin 2011 décidant de procéder à une extension de ses compétences facultatives.

Conformément à la loi, chaque conseil municipal des communes membres de la CREA doit se prononcer dans un délai de 3 mois sur ce transfert de compétence.

### Vidéo protection. Programme 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le programme de l'année 2012 concernera le secteur « Pays Basque » incluant une partie de la plaine de jeux, et le quartier « Kennedy ».

L'ensemble du dispositif sera constitué de 5 caméras et l'acheminement des images se fera au moyen de fibres optiques.

Le coût estimé est de 170 000 € T.T.C. hors subvention.

M. le Maire précise que cette première opération est menée à titre expérimental, et qu'au vu des résultats enregistrés il sera décidé de développer ou non ce dispositif.

### Rémunération du personnel chargé d'assurer l'animation des mercredis au Centre de Loisirs.

Adopté à l'unanimité.

Sont fixées les rémunérations suivantes :

- Animateur titulaire BAFA : 1<sup>er</sup> échelon – échelle 3 – majoré de 36 %. Indice brut 297.
- Animateur stagiaire BAFA : 1<sup>er</sup> échelon – échelle 3 – majoré de 32 %. Indice brut 297.
- Animateur non diplômé : 1<sup>er</sup> échelon – échelle 3 – majoré de 29 %. Indice brut 297.

### Augmentation du taux d'emploi de 2 adjoints d'animation au Service Jeunesse, Sport, Vie Associative.

Adopté à l'unanimité.

Le premier de ces agents travaillera à temps non complet passant de 80 à 90 %, et le second passera d'un temps non complet de 90 % à un temps complet de 100 %.

### Transformation d'emploi au Service Police Municipale/Gardiennage.

Adopté à l'unanimité.

Afin de répondre à la charge de travail de ce service, un poste statutaire d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe sera transformé en poste de gardien de police municipale.

### Créations de postes.

Adopté à l'unanimité.

Afin de répondre aux besoins de différents services il sera procédé aux créations de postes suivantes :

- Service Jeunesse, Sport, Vie Associative : 1 emploi à temps complet d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe,
- Service Police Municipale : 2 emplois à temps complet d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe,
- Service Education : 14 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe dont 13 à temps non complet et 1 à temps complet.

#### Don de la Ville à M. Ugo LEGRAND.

Adopté à l'unanimité.

Ce judoka d'origine quevillaise a obtenu une médaille de bronze individuelle aux championnats du monde de judo qui se sont cette année déroulés à Paris.

Pour l'honorer, la Ville lui remettra deux photographies de Grand Quevilly lui appartenant prises par le photographe Thibault CUISSET.

#### DOSSIER PRESENTE PAR M. LE MAIRE en remplacement de M. MARQUES excusé.

#### DELIBERATION

#### Renouvellement de matériel sportif pour l'Amicale Laïque Césaire Levillain. Attribution d'un fonds de concours.

Adopté à l'unanimité.

Afin de procéder au renouvellement de tables de tennis de table par l'A.L.C.L., la Ville versera à cette association une participation financière de 1 625 € correspondant à 25 % du coût global de cet investissement de 6 500 €.

#### DOSSIER PRESENTE PAR M. BERENGER

#### DELIBERATION

#### Dénomination d'une voie du quartier Matisse.

Adopté à l'unanimité.

La voie se situant dans le prolongement de la rue Toulouse Lautrec portera le nom d'allée Jean-Baptiste Camille COROT.

#### DOSSIER PRESENTE PAR Mme MAILLET

#### DELIBERATION

#### Renouvellement de la convention « Contrat Partenaires Jeunes » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Rouen

Adopté à l'unanimité.

Compte tenu de l'augmentation sensible du nombre de contrats depuis deux ans, la C.A.F. a accepté de relever le plafond de sa participation financière qui, de 36 585 € passera à 39 000 €.

En raison des restructurations dues à la départementalisation des C.A.F. Rouen, Elbeuf et Le Havre, le nouveau contrat sera établi pour une période d'un an au lieu de 3 ans précédemment.

#### DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

#### COMMUNICATION

#### Compte rendu d'activité de la concession de distribution de gaz naturel en 2010.

Dont acte.

Ce rapport est élaboré par Gaz Réseau Distribution de France. La redevance de fonctionnement a été de 10 206,30 € (10 276,16 en 2009). Le réseau se constituait de 76 km

de canalisation (41 km en polyéthylène, 33 km en acier, et 2,508 km en autres matériaux). 3 016 clients étaient desservis et 307 612 MWh ont été acheminés.

## DELIBERATIONS

### Signature d'une convention avec la Région de Haute-Normandie pour l'aménagement du parvis du lycée Val de Seine.

Adopté à l'unanimité.

Compte tenu de la modification du calendrier des travaux et de l'échéance au 1<sup>er</sup> juillet 2011 de la précédente convention, il convient d'en conclure une nouvelle afin de confirmer les modalités de financement de l'opération (subvention de la ville de 172 500 €, soit 50 % du coût total H.T. des travaux), et de prolonger le délai au 1<sup>er</sup> juillet 2012, toutes autres clauses demeurant inchangées.

### Rétrocession par la Société Quevilly Habitat à la Ville de la voirie des rues des Chantiers et Jean Laporte.

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

La superficie de la voirie rétrocédée est d'environ 1 775 m<sup>2</sup> (à préciser par arpentage). La cession s'effectuera à titre gratuit. Ces voiries seront par la suite classées dans le domaine public communal.

### Autorisation de solliciter l'octroi de crédits d'Etat.

Adopté à l'unanimité.

L'Etat sera sollicité à hauteur d'un montant de 20 000 € pour financer des opérations de rénovation de divers parkings rues Caban et Aldrin et avenue Savorgnan de Brazza, pour un coût total estimé de travaux de 42 247,56 € H.T.

### Démolition d'un logement situé 2 rue du 11 Novembre par la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

Les caractéristiques de cette habitation ne permettant pas de procéder à sa réhabilitation ainsi qu'à sa mise aux normes ; la Société Quevilly Habitat a donc décidé de la démolir : la Ville doit donner son accord s'agissant d'une démolition de logement appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré.

### Travaux de réfection des façades des immeubles Anjou, Maine, Touraine, Aunis, Saintonge et Guyenne. Versement d'une subvention au Cabinet Lagadeuc.

Adopté à l'unanimité.

Ces travaux décidés par la copropriété, et diligentés par le syndic : le Cabinet Immobilier Lagadeuc, n'entrent pas dans le cadre des subventions accordés aux immeubles d'habitation par le règlement relatif à l'esthétique urbaine. Par dérogation à ce règlement il est à titre exceptionnel décidé d'attribuer au Cabinet Lagadeuc une subvention représentant 10 % de coût réel des travaux plafonnée à 8 910,14 €.

### Amélioration de l'esthétique urbaine. Modification du règlement d'attribution des subventions.

Adopté à l'unanimité.

Le règlement sera modifié pour préciser que seront subventionnés les clôtures donnant sur la voie publique, ainsi qu'un seul portail et un seul portillon par unité foncière.

### Convention avec Electricité Réseau Distribution France pour la modification du réseau basse tension souterrain avenue Kennedy.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit de l'alimentation du l'ilot A du secteur Kennedy pour laquelle il est nécessaire d'établir au profit d'E.R.D.F. une servitude de passage d'une largeur d'un mètre pour la

réalisation de ses installations dont tout élément devra être à au moins 0,60 mètre de la surface naturelle du sol. Les ouvrages ainsi créés feront partie de la concession de distribution publique de l'électricité de la ville.

Convention d'enfouissement téléphonique. Aménagement de la rue Aimable Pélissier et du carrefour Anguier/Pélissier.

Adopté à l'unanimité.

France Télécom remplacera ses câbles aériens par des câbles souterrains lorsqu'ils seront sur supports communs. Pour les supports propres aux télécommunications, et dans les parties privatives, l'enfouissement sera réalisé aux frais de la ville. Le montant que la Ville réglera à France Telecom sera de 952,20 €.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

DELIBERATIONS

Accueil scolaire intercommunal pour les communes non adhérentes à la convention. Participation financière de la commune de Bosgouet.

Adopté à l'unanimité.

La commune de Bosgouet a accepté le principe d'inscription intercommunale en versant une participation financière par enfant conforme à ses moyens, soit : école maternelle, 250 € et école élémentaire, 200 €.

Convention d'accueil scolaire intercommunal. Adhésion de trois nouvelles communes.

Adopté à l'unanimité.

Lors de l'établissement de l'actuelle convention, 24 communes dont 23 appartenant à la CREA étaient signataires. Les conseils municipaux concernés doivent se prononcer sur l'adhésion qui a été sollicitée par les communes de Bonsecours, Isneauville et Houpeville.

Classe de découverte de l'école élémentaire Césaire Levillain. Versement d'une subvention.

Adopté à l'unanimité.

Une subvention de 317,40 € sera versée pour financer un projet de classe de découverte concernant 23 enfants destiné à se dérouler à Lou Riouclar du 29 septembre au 6 octobre 2011.

DOSSIER PRESENTE PAR Melle THEBAULT

COMMUNICATION

Déplacement d'une délégation dans la ville jumelle de Lévis.

Dont acte.

A l'occasion des fêtes de sa ville, la Mairesse de Lévis a invité une délégation quevillaise du 28 juillet au 3 août dernier.

Le Conseil Municipal en est tenu informé.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. le Maire proclame la clôture de la séance à 18 heures 30, en précisant que le prochain Conseil Municipal, au cours duquel il sera notamment procédé au débat d'orientation budgétaire, se déroulera le lundi 24 octobre 2011.